


| | | |
|---|---------------------------------|--------------|
|  UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE | STANDARD DE CONSTRUCTION | |
| | DOUCHES D'URGENCE | 09420 |

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1.1 Prévoir des douches d'urgence aux endroits requis par le Règlementation, norme 2358.1 de ANSI "Emergency eyewash and shower equipment" soit de 15 à 30 mètres ou de 3 à 6 mètres si un produit très corrosif est utilisé.

PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1.1 Douche d'urgence encastrée dans alcôve (3 murs).
- 2.1.2 Seuil de marbre ou de granit biseauté.
- 2.1.3 Plancher réceptacle avec drain et murs latéraux recouverts de céramique sur une hauteur de 6'0" (1829mm).
- 2.1.4 Rideau : Fournir et installer un rideau de douche ignifugé conforme à la norme NFPA-701 tel que "NIX NIX" blanc de VAL-ABEL avec pole droite en acier inoxydable. Couleur au choix du propriétaire. Fournir un échantillon avant l'installation.

PARTIE 3 - INSTALLATION

Vous référez à la Division santé, sécurité en milieu de travail et d'études pour connaître les quantités et positionnements spécifiques.